

**A.B.C. CONDUITE**

287 av. de Nantes  
86000 POITIERS  
05.49.37.86.58  
[www.abc-conduite.fr](http://www.abc-conduite.fr)  
info@abc-conduite.fr  
Agrément : E 02 0 86 0 396 0  
Siret : 753 232 305 000 15

**A.B.C. CONDUITE**

104 av. du 8 mai 1945  
86000 POITIERS  
05.49.51.28.04  
[www.abc-conduite.fr](http://www.abc-conduite.fr)  
info-8mai@abc-conduite.fr  
Agrément : E 12 0 86 0 623 0  
Siret : 753 232 305 000 23

**DESCRIPTION ET MODALITE DE LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP**

Un handicap moteur, psychologique ou sensoriel peut avoir un impact sur l'aptitude à conduire en toute sécurité ou nécessiter un accompagnement pour l'examen théorique ou encore un aménagement spécifique du véhicule. Voici quelques démarches à suivre pour passer votre permis de conduire.

Dans un premier temps vous pouvez consulter le site gouvernemental suivant :

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-lusager/reglementation-liee-auhandicap>

Par la suite il est nécessaire de : 1) Passer une visite médicale avec un médecin agréé par la préfecture.

Cette liste est disponible sur le site de la DDT de chaque département :

<https://www.vienne.gouv.fr/Demarches-administratives/Demarches-pour-le-permisdeconduire>Liste-des-medecins-agrees-pour-les-visites-medicales-du-permis-de-conduire>

Un médecin donnera son avis sur le certificat médical et pourra proposer des codes correspondant à l'aménagement. Liste médecins agréés par la préfecture de la vienne

<https://www.vienne.gouv.fr/contenu/telechargement/41237/258609/file/LISTE+MEDECINS+HORS+COM.pdf>

Faire une évaluation de conduite avec le moniteur référent au handi-permis qui détermine alors les aménagements adéquats. 3) Prendre rendez-vous avec le bureau de l'éducation routière du département pour confirmer l'aménagement en cas de doute ou suivant l'évolution du handicap.

Une attestation de codification sera alors délivrée au candidat.

Votre état de santé et/ou physique a changé depuis votre permis de conduire. Il faut alors procéder à une régularisation de votre permis de conduire. Cette régularisation est obligatoire pour vérifier la bonne utilisation de nouvelles commandes suivant le handicap :

- accélérateur à gauche
- cercle au volant
- accélérateur à main et frein
- modification du rétroviseur intérieur ou ajout de rétroviseurs etc.

Lors de votre formation vous apprendrez à manipuler ces commandes. Les inspecteurs du permis de conduire et de la Sécurité Routière vérifieront et valideront la bonne utilisation de votre aménagement.

Votre état de santé a évolué et les aménagements ne sont plus adaptés ou nécessaires, il faudra donc refaire une régularisation et repasser devant l'IPCSR.

Dans ces deux cas il faudra passer au préalable une visite médicale devant un médecin agréé qui pourra proposer les commandes à utiliser.

Le médecin peut délivrer une aptitude temporaire dans certain cas.

Il faudra la renouveler avant l'échéance et demander un nouveau titre de conduite sur [www.ants.fr](http://www.ants.fr) A la suite de votre permis ou régularisation, vous recevrez un nouveau permis de conduire avec les mentions qui indiquent votre aménagement.

Nos agences se tiennent à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire sur les démarches à suivre et vous orienter au mieux vers les auto-écoles les plus à même de gérer votre handicap.

Nous ne dispensons pas à ce jour de formation pour les personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à vous rapprocher de nos confrères ci-dessous, qui disposent du matériel adapté à de nombreuses situations :

[http://www.abc-conduite.fr/medias/files/Liste\\_des\\_affecteds\\_médicales](http://www.abc-conduite.fr/medias/files/Liste_des_affecteds_médicales)

Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation.

ECF / POITIERS Jacques Coeur 42 Avenue Jacques Coeur,  
86000 POITIERS  
05 49 08 93 71

Véhicule : Renault Clio Aménagement : Boule et boîtier au volant, tirer-pousser, pédales inversées, boîte auto.

Vous pouvez consulter le site du **Centre de Ressource & d'Innovation Mobilité Handicap** qui recense les auto-écoles spécialisées par département. [http://www.ceremh.org/espace-automobile\\_base-auto-ecoles-adaptees.html](http://www.ceremh.org/espace-automobile_base-auto-ecoles-adaptees.html)

Liste des affectations médicales

[http://www.abc-conduite.fr/medias/files/Liste\\_des\\_affecteds\\_médicales](http://www.abc-conduite.fr/medias/files/Liste_des_affecteds_médicales)